

Loto Canada

nous pour une telle démarche. Il y a eu de nombreux précédents à la Chambre lors de la création de sociétés de la Couronne de ce genre, sous les gouvernements tant conservateurs que libéraux.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas pour une loterie.

M. Chrétien: Pas pour une loterie; pour la création d'une société de la Couronne. La Chambre des Communes a eu l'occasion de discuter en détail il y a quelques années des avantages et des inconvénients d'une loterie quand nous avons approuvé la loterie olympique. La Chambre en avait discuté et s'était prononcée sur cette question. Les députés ne peuvent pas dire qu'ils n'ont jamais eu l'occasion d'en discuter. La question avait été discutée et la Chambre s'était prononcée à ce sujet. La seule chose qui changera, c'est que la loterie relèvera du gouvernement fédéral plutôt que de l'organisation à Montréal comme c'est le cas maintenant. Je suis certain que le fait pour la Chambre d'exercer un plus grand contrôle sur la loterie est bien la dernière chose à laquelle l'opposition essaierait de s'opposer.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous garantir sans réserve dès maintenant que la question sera renvoyée à un comité parlementaire permanent qui pourra examiner librement, par après s'il le faut, toutes les questions relative aux dépenses olympiques et que cet examen ne sera aucunement limité. Peut-il nous le garantir maintenant?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, la gestion des Jeux olympiques, la régie des travaux de construction du stade, et ainsi de suite, ne relèvent pas du gouvernement fédéral; ces questions relèvent du gouvernement provincial et du conseil municipal de Montréal. J'ai parlé à des représentants du gouvernement du Québec et au maire de Montréal. Ils m'ont indiqué qu'ils seraient ravis qu'après le Jeux on examine ces activités et qu'on fasse enquête à ce sujet au besoin et ils m'ont aussi indiqué que le dossier pourrait être communiqué à un comité de la Chambre.

Cependant, j'estime que nous aurions tort d'intervenir maintenant puisque nous avons dit pendant des années que l'administration de la construction et des activités relatives aux Jeux relevait des autorités municipales et provinciales. Il serait extrêmement injuste de changer d'avis maintenant, comme le chef de l'opposition semble le proposer, parce que la Chambre des communes n'a jamais demandé au gouvernement du Canada d'exercer un tel contrôle sur les Jeux et qu'elle lui a demandé plutôt de contribuer pour que les Jeux s'auto-financent. Nous avons adopté plusieurs programmes à la Chambre et nous avons pris certaines responsabilités en matière de télévision et de sécurité, mais nous avons laissé les autorités québécoises exercer les contrôles nécessaires. Je suis certain que s'il y a le moindre problème relativement à la tenue des Jeux, les rouages démocratiques en place au Québec pourront y voir.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je me demande si le président du Conseil du Trésor pourrait éclaircir un ou deux points. Tout d'abord, devant le revirement total de la position du gouvernement à l'égard de la création d'une loterie nationale et sa décision d'établir une nouvelle société de la Couronne qui assurerait à perpétuité, d'après ce que je comprends, le fonctionnement d'une loterie, pourrait-il dire à la Chambre, si en dehors de la néces-

sité de financer le déficit des Jeux olympiques, le gouvernement a d'autres raisons de prendre cette mesure?

Deuxièmement, étant donné les conséquences considérables qui en découleront à l'égard du programme de recettes fiscales du gouvernement et de sa future politique fiscale, en plus de l'aspect décaissements qu'entraînent les programmes à frais partagés avec les provinces dans les domaines de compétences qu'a cités le ministre, pourrait-il nous dire s'il y a eu des consultations avec les provinces à ce sujet, puisque, à mon avis, c'est là un domaine auquel les gouvernements provinciaux devraient s'intéresser au premier chef.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous avons décidé de poursuivre ce programme jusqu'en 1979, car nous voulons tenir compte du désir de la Chambre, et j'ai cru comprendre que le leader de l'opposition serait en faveur d'un programme de financement au moyen d'une loterie. Il s'agit d'une contribution volontaire puisque aucun Canadien n'est tenu d'acheter des billets. On ne prélève pas non plus d'argent sur la trésorerie fédérale. Il s'agit seulement de permettre à tous les citoyens du Canada d'aider ceux qui ont organisé les jeux à les financer.

La raison pour laquelle nous intervenons, c'est qu'après des mois de consultation, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur une loterie qui serait assurée par la province. Nous avons donc pensé qu'il était de notre devoir de le faire à présent, car les Jeux olympiques ont déjà bénéficié de cette première loterie olympique qui a remporté beaucoup de succès. Nous avons pensé qu'il serait juste de la prolonger pendant quelques années afin d'assurer un revenu supplémentaire provenant de tous les Canadiens.

Quant à son financement, quel que soit le résultat final, 40 p. 100 des billets ont déjà été vendus dans la province de Québec, et nous avons pensé qu'il serait juste, si les Canadiens le veulent, d'aider le gouvernement du Québec et les autorités de Montréal à s'assurer de la complète réussite de ces jeux. Néanmoins, en dépit de ce programme, le gros du déficit sera encore à la charge du gouvernement du Québec et du gouvernement municipal. Je demande simplement aujourd'hui que tous les Canadiens collaborent avec le Québec et les citoyens de la ville de Montréal pour faire des Jeux olympiques une grande réussite.

Je peux dire qu'en dépit des difficultés qu'ils ont eues jusqu'ici au niveau des techniques et dans l'aménagement du site, tout semble aller bon train, et j'ai confiance que les Jeux seront un plein succès et que tous les Canadiens en seront fiers. Bien sûr, nous les invitons tous à combler s'ils le veulent le déficit de cette grande entreprise nationale.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain que le ministre ait encore répondu à la première partie de ma question. Je suppose qu'il a indiqué, en répondant à la deuxième partie, qu'il y a eu des consultations. Au sujet de la première partie, ai-je raison de supposer qu'on ne prévoit pas la fin ou la mort de cette nouvelle société de la Couronne, chargée de l'exploitation d'une loterie nationale, ou bien disparaîtra-t-elle après trois ans?

M. Chrétien: Pour ma part, monsieur l'Orateur, je veux que cette loterie continue jusqu'en 1979. J'ai indiqué dans ma déclaration que j'aimerais discuter avec les provinces de son avenir après 1979. Si les députés désirent très clairement qu'elle disparaisse complètement à cette date, je suis prêt à y penser.